

PROTOCOLE PARK AND PLAY

PHASE 3 – À PARTIR DU 8 JUIN 2020



PARK & PLAY : GOLF

L'objectif de ce document est de définir les règles strictes à appliquer dans les clubs de golf pour assurer la distanciation sociale.

Responsabilité commune

Il est indispensable que le secteur du golf applique strictement le protocole Park & Play Golf. C'est avec cette promesse que les fédérations ont obtenu l'accord du gouvernement pour une ouverture des clubs dès le 4/05. Toute mesure peut être annulée à tout moment, comme annoncé par le gouvernement.

Nous comptons sur vous, les clubs, et les joueurs pour respecter et appliquer ces règles.

La FRBG, en collaboration avec Golf Vlaanderen et l'AFGOLF, veillera au bon suivi de ces règles. Chaque infraction sera sanctionnée par les fédérations et ou club (pour les joueurs).

Les fédérations ont envoyé ce protocole aux communes possédant un club de golf afin qu'elles soient informées des règles relatives aux golfs et puissent contrôler la bonne application de ce protocole au même titre que les autres règles de confinement.

Nous sommes conscients que les mesures prises par le gouvernement ne prennent pas toujours en compte les spécificités de notre sport. Nous comptons sur vous et sur les golfeurs pour les appliquer au mieux en faisant preuve de responsabilité et bon sens, tout en gardant toujours en tête : la distanciation sociale, l'utilisation de son propre matériel, pas de contact physique (avec d'autres personnes ou avec le matériel du club), réservations obligatoires, pas de rassemblement, ...

Le texte en vert indique les mises à jour suite aux publications légales émanant du gouvernement après le CNS du 3 juin 2020, à savoir :

- Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 23 mars 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19 » publié au Moniteur belge le 5 juin
- La circulaire & FAQ de la Ministre des Sports V. Glatigny du 6 juin

CADRE LÉGAL

Circulaire et FAQ de la Ministre des Sports, Madame Glatigny:

Règles d'or

Nous sommes dorénavant dans une nouvelle logique qui inverse le processus que nous avons respecté jusqu'à maintenant et qui reposait sur l'interdiction. Aujourd'hui, le principe est celui de l'autorisation moyennant quelques restrictions. Ces dernières nous permettent de maintenir notre vigilance collective face au virus.

Je vous invite à rappeler à vos membres les 6 règles d'or :

- les mesures d'hygiène restent indispensables ;
- les activités en extérieur doivent être, dans la mesure du possible, privilégiées. Le cas échéant, la pièce doit être suffisamment ventilée ;
- il est nécessaire de prendre des précautions supplémentaires avec les personnes à risque. Une charte est en préparation à destination des seniors bénévoles afin de leur fournir des précisions quant aux activités qu'ils peuvent pratiquer en toute sécurité ;
- il est possible d'avoir des contacts plus rapprochés avec dix personnes différentes par semaine en plus du foyer (= bulle personnelle élargie). Ce droit est individuel. Ces dix personnes peuvent par ailleurs changer chaque semaine ;
- les distances de sécurité restent d'application sauf pour les personnes d'un même foyer, pour les enfants de moins de 12 ans entre eux et pour les personnes de la bulle élargie. Quand la distance de sécurité ne peut pas être respectée, il est nécessaire de porter un masque ;
- les réunions de groupe sont restreintes à dix personnes maximum, enfants compris. Cela vaut pour toutes les réunions, indépendamment qu'elles aient lieu au domicile ou en dehors de celui-ci (ex : parc ou restaurant).

Cadre de la pratique sportive

Les activités sportives sans contact peuvent reprendre, à partir de ce 8 juin, qu'elles soient pratiquées à l'extérieur ou à l'intérieur, à un niveau amateur ou à un niveau professionnel, aux conditions suivantes :

- les cours et entraînements sportifs doivent avoir lieu :
 - dans un contexte organisé, notamment par un club ou une association ;
 - en groupe de maximum 20 personnes ;
 - sous la surveillance d'un entraîneur présent à tous les entraînements ;
 - dans le respect de la distance d'1,5 mètre entre chaque personne.
- les compétitions sportives peuvent avoir lieu pour les sports sans contact et à huis clos ;

Les salles et les espaces de fitness peuvent également rouvrir à l'exception des saunas et zones wellness.

Certaines exceptions demeurent : les vestiaires et les douches ne sont toujours pas accessibles ;

Bien évidemment, les toilettes et les distributeurs automatiques peuvent rester en service. L'accessibilité du DEA doit être garantie.

Les buvettes et cafétérias de nos clubs et centres sportifs peuvent bien évidemment rouvrir moyennant le respect du protocole du secteur HORECA disponible au départ du lien suivant <https://economie.fgov.be/fr/publications/guide-pour-un-redemarrage-sur>.

A partir du 1^{er} juillet 2020 de nouveaux assouplissements pourraient être confirmés tels que :

- toutes les activités sportives indoor et outdoor seront de nouveau autorisées (y compris les sports de contact) ;
- les leçons et entraînements pour l'ensemble des sports seront élargis à un maximum de 50 personnes ;
- la présence d'un public assis de maximum 200 spectateurs aux compétitions sportives sera à nouveau autorisée, dans le respect des règles de distanciation sociale

CLUBS ONLY

LIGNES DIRECTRICES PARK & PLAY GOLF

PARKING :

- Le joueur vient au club uniquement après réservation (départ, leçons ou club house).
- Le joueur arrive maximum 15 minutes avant son heure de départ, sauf s'il se rend au practice avant.
- Les joueurs ne se serrent pas la main entre partenaires de jeu et maintiennent la distance d'au moins 1,5m entre eux et leurs partenaires.
- Si un montant doit être réglé au club pour jouer le parcours, celui-ci doit se faire via carte bancaire. Les espèces ne sont pas acceptées.
- Le joueur se lave les mains pendant minimum 20 secondes avant de se rendre dans son club et amener son gel hydro-alcoolique avec lui pour se laver les mains lorsque nécessaire.
- Le joueur gare sa voiture et suit les instructions du club pour se rendre au secrétariat, practice ou au tee du 1^{er} trou.

FLIGHTS :

- En tant que « pratique sportive organisée se déroulant de manière régulière au sein d'un club », une partie de golf peut être considérée comme un entraînement et peut être jouée sous les conditions suivantes :
 - Chaque flight est composé d'un « superviseur majeur » : il est responsable pour le flight (par défaut, la personne avec l'handicap le plus bas et âgée de plus de 18 ans). Il est le point de contact pour le marshal et doit s'assurer des points suivants : respect de la distanciation sociale, pas de contact physique, ...
 - Les flights peuvent être composés de 2, 3 ou 4 personnes.
 - Il est important qu'une personne du club soit toujours présente (par ex. secrétariat ou marshal), dans le cas où il y aurait un contrôle de police.
 - Nous vous recommandons de préconiser que chaque joueur choisisse un nombre limité de partenaires.
- Cette règle vise à protéger les joueurs et incombe de leur responsabilité.
- Les clubs prennent la responsabilité d'organiser le nombre maximum de joueurs par partie et l'intervalle entre les parties dans le système de réservation, et ce, afin que la distanciation sociale soit respectée.
- Les joueurs doivent éviter le mélange des générations dans une partie.
- Les joueurs doivent éviter les files d'attentes au départ du 1^{er} tee. Le club doit demander aux joueurs d'arriver maximum 5 minutes avant leur heure de départ. De cette manière, les heures et la distanciation sociale peuvent être respectées scrupuleusement.
- Les joueurs doivent suivre à tout moment les consignes du personnel présent au club.
- Les greenfees sont autorisés dans les clubs. **Les groupes jusqu'à 20 personnes sont autorisés sur greenfees. A partir du 1^{er} juillet, les groupes de 50 personnes seront autorisés.**

MATÉRIEL :

- Le joueur doit utiliser uniquement son propre matériel de golf durant l'activité (clubs, serviettes, gants, balles, etc...)
- Le prêt ou location de matériel par le club est autorisé (buggies, trolleys, clubs pour initiations, ...), à condition que ceux-ci soient bien désinfectés avant et après leur utilisation. Les buggys ne peuvent pas être partagés, à l'exception de personnes vivant sous le même toit.
- **Le matériel / mobilier du club peut être réutilisé (bancs, lave balles, poubelles extérieures, ...). Désinfectez le matériel si possible et évitez qu'il soit touché (ex. poubelles ouvertes, ...). Le joueur se désinfecte les mains avant/après utilisation.**

- Les drapeaux doivent toujours rester dans les trous. Personne ne peut toucher les drapeaux. Le club peut également décider de jouer sans drapeau. Astuce : le club peut créer des « trous corona » qui donne la garantie de pouvoir récupérer la balle sans avoir de contact avec le drapeau.
- Enlevez tous les râtaeux des bunkers. Les joueurs doivent ratisser les bunkers avec leur pieds/club avant de les quitter.
- Les clubs doivent donner la possibilité de se laver les mains (gel, ...) au minimum aux endroits suivants : 1^{er} trou, après le 9^{ème} trou, après le 18^{ème} trou et à chaque entrée (secrétariat, practice, caddyhouse, etc ..).
- Utilisez des cartes de scores électroniques de préférence, les cartes papier sont autorisées.

COMPÉTITIONS ET REMISES DES PRIX

Les compétitions sont autorisées à partir du 8 juin :

- Nous conseillons de ne pas organiser de shotgun (la distanciation sociale étant plus difficile à respecter avant/après la partie dans ce cas).
- L'encodage des scores est préférable en ligne, mais peut également se faire sur papier.
- Si vous demandez des frais d'inscription pour la compétition, privilégiez le paiement en ligne (via l'app ou iGolf) ou par carte.
- Les spectateurs ne sont pas autorisés.

Les remises des prix:

- Avant le 1^{er} juillet : un prix peut être décerné en tenant compte des mesures de l'horeca (nombre maximum de tables et personnes, pour le respect de la distanciation sociale). Conseil : publiez vos listes de résultats en ligne au fur et à mesure que les résultats sont encodés afin d'inviter uniquement les X premiers à la remise des prix. Privilégiez les remises des prix extérieures. La distanciation sociale doit être respectée
- A partir du 1^{er} juillet, l'organisation de réceptions pour un maximum de 50 personnes (dans les mêmes conditions que l'horeca) est autorisée.

DISTANCIATION SOCIALE ET PAS DE CONTACT PHYSIQUE :

- Les joueurs doivent respecter la distanciation sociale, à savoir une distance de **minimum 1,5m** entre chaque partenaire de jeu. (2 longueurs de club)
- Le joueur ne peut entrer en contact qu'avec son propre matériel de golf. PAS de contact avec le matériel d'un partenaire ou le matériel non désinfecté du club.
- Les joueurs ne se serrent PAS la main de son/ses partenaire(s) avant, pendant et après la partie de golf. Vous pouvez vous saluer cordialement, vous encourager sans avoir de contact avec vos partenaires de jeu.
- Les experts scientifiques conseillent également le port du masque au moment de l'arrivée sur le lieu d'entraînement jusqu'au début de celui-ci. Pour le golf, cela signifie le port du masque à l'arrivée sur le parking jusqu'au départ sur le terrain.
- Les joueurs doivent suivre la règle générale concernant la toux/éternuements durant la partie de golf. Eternuez/toussez à l'intérieur de votre coude.
- Les joueurs restent à la maison s'ils présentent les symptômes suivants : rhume, écoulement nasal, éternuement, toux légère, augmentation de la température (38°+), ou si un membre de leur famille présente ces symptômes.

PRACTICE :

La réservation est recommandée afin de garantir la distanciation sociale et éviter les contacts physiques avec le matériel (seaux, balles) :

- La réservation recommandée et peut être effectuée via iGolf ou l'app AFGolf.
- Le practice doit être marqué par des zones claires afin de respecter les règles de distanciation sociales. Le club indique un nombre maximum de personne par zone (ex : 1 personne/30m²).
- Lorsque la distanciation sociale n'est pas possible, ces zones doivent rester fermées au public (passage étroit, machine à balles, etc, ...).
- Le club applique un sens unique dans les espaces ouverts au public. De cette manière, les joueurs peuvent suivre un chemin et cela permet de respecter la règle générale de distanciation sociale.
- Les spectateurs et visiteurs ne sont pas autorisés.
- Les joueurs doivent limiter leurs conversations dans les zones ouvertes pour privilégier l'entraînement. Les joueurs doivent quitter le practice directement après leur entraînement. Entraînement ≠ conversation
- Il est recommandé que les seaux et balles de practice soient désinfectés. Comment ? Le club met à disposition du désinfectant afin de pouvoir effectuer cette tâche (ex : présence d'un employé du club dédié à cette tâche, mise à disposition d'une bassine et de produit désinfectant pour balles et seaux).
- **Le joueur se désinfecte les mains avant et après utilisation du matériel au practice (machine à balles, seaux, ...)**

HORECA :

- L'horeca peut rouvrir moyennant le respect du protocole du secteur HORECA disponible au départ du lien suivant <https://economie.fgov.be/fr/publications/guide-pour-un-redemarrage-sur>

VESTIAIRES, TOILETTES ET AUTRES INFRASTRUCTURES :

- Les infrastructures extérieures du club peuvent être ouvertes.
- Les vestiaires et les douches sont fermés au public.
- Les toilettes peuvent être ouvertes et le club doit y maintenir les mesures d'hygiène nécessaires. Les toilettes sur le terrain peuvent être ouverte aux conditions suivantes : papier jetable pour sécher les mains ou gel pour les mains, poubelles vidées régulièrement, nettoyage / désinfection régulière (au moins tous les jours, au lieu du protocole de 6X/jour).
- **Les espaces intérieurs peuvent rouvrir (salles de fitness, indoor putting, simulateur, ...), à l'exception des saunas et zones wellness. Veuillez indiquer le nombre maximum de personnes autorisées, désinfecter régulièrement le matériel et respecter la distanciation sociale. Pour les salles de fitness, veuillez consulter le protocole de réouverture sur <https://www.fitness.be/fr>.**

SECRÉTARIAT :

- Le club doit afficher clairement les directives : les règles d'hygiène sont affichées à l'entrée et à l'intérieur de l'établissement.
- Le club spécifie à l'entrée le nombre maximum de personnes par m² (ex : 1 personne/10m²)

- Le club doit fermer les portes où les golfeurs ne peuvent pas avoir accès et l'indiquer sur celles-ci. Identifiez les portes qui restent accessibles et laissez-les ouvertes afin de réduire les contacts.
- Le club applique un trafic à sens unique dans l'enceinte du club afin de respecter la distance d'1,5m pour son personnel et pour les membres lors de la sortie du club (clubhouse, parking).
- Des distributeurs de gel désinfectant sont à disposition des membres à l'entrée du clubhouse.
- Le club marque la distance d'1,5m devant le secrétariat ainsi que dans le hall d'entrée du clubhouse afin de faire respecter la distanciation sociale. Cela permet d'indiquer le sens de la file également.
- Le club place des écrans en plastique devant la réception/secrétariat à une distance d'1,5m. Si cette distance ne peut pas être respectée, le club doit équiper le personnel avec des lunettes, gants et masques de protection.
- Le club s'assure que les points de contact par les membres soient nettoyés toutes les heures (terminal de paiement, poignées de porte, etc, ...). Les éléments qui peuvent être touchés par les membres doivent également être nettoyés (ex : poubelles 5x/jour).
- Un employé du club est responsable du suivi strict du protocole.

CADDYHOUSE, CASIERS ET PROSHOP :

- Les proshops de vos clubs peuvent réouvrir leurs portes, tout en respectant les mesures du gouvernement à savoir : 1 personne par 10m², 30 minutes maximum et port du masque.
- Les casiers et le caddyhouse peuvent être accessibles, à condition que les mains soient désinfectées avant et après utilisation et que l'accès y soit limité (nombre maximum de personnes, ...)

COACHER EN TOUTE SÉCURITÉ :



Professional Golfers' Association of Belgium

- Les leçons individuelles et collectives dispensées par les pros et les initiateurs sont autorisées pour tous les niveaux et âges. Ex : pack débutants, cours juniors, équipes interclubs, etc.
- **Les initiations et les stages sont autorisées.**
- Le groupe (cours, stage, initiations, ...) doit être composé de :
 - maximum 20 personnes, y compris le(s) pro(s) et initiateur(s).
 - **A partir du 1^{er} juillet, le groupe pourra être composé de 50 personnes.**
- Il est recommandé de s'entraîner avec le même groupe de personnes.
- Le respect de la distanciation sociale reste primordial.
- Le preneur de cours doit réserver sa leçon.
- Le preneur de cours doit arriver 15 minutes maximum avant son heure de cours et rentrer immédiatement chez lui après la fin de la leçon.

Les directives suivantes s'adressent aux membres de la PGA of Belgium afin d'assurer qu'eux-mêmes, ainsi que leurs clients, soient en sécurité. En suivant les directives ci-dessous les cours peuvent avoir lieu :

- Assurez-vous que vos collègues et vous maintenez un niveau d'hygiène très élevé dans votre local de cours. Nettoyez-le, ainsi que les training aids, après chaque élève. Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour.
- La réservation des cours est obligatoire (i-golf, mail, téléphone, ...) afin de justifier le déplacement de vos élèves en cas de contrôle.
- Portez un masque et des gants.
- Maintenez la distance minimale d'1,50m entre l'élève et vous.

- Pas de partage de training aids avec votre/vos collègues. Si cela n'est pas possible, veuillez respecter les règles en matière de désinfection avant et après chaque utilisation.
- Encouragez les leçons sur le terrain avec vos élèves afin de réduire la proximité entre vous. Cela permet de respecter strictement la distanciation sociale.
- Quel que soit votre lieu de cours, veuillez-vous assurer qu'un sens de circulation est établi entre l'élève qui arrive et celui qui part de votre lieu de cours. Evitez également que les contacts avec le mobilier se situant dans votre local (portes, poignées, training aids, ...)
- Les cours indoor (local fermé, studio) ne sont pas autorisés. Prévoyez votre cours sur un tapis à l'extérieur ou dans la zone couverte du practice.
- Adaptez votre leçon de manière à ne pas avoir de contact physique avec votre élève (mimer le mouvement, utilisez les sticks d'alignement comme moyen pour diriger votre joueur dans son mouvement, ...)
- Les cours en indoor sont interdits.

CONSEILS SUPPLÉMENTAIRES :

POUR LES CLUBS :

- Mettez le protocole Park & Play sur votre site internet.
- Désignez au sein du club une personne responsable Corona. Cette personne supervise la bonne application des règles et du protocole Park & Play par les membres et les membres du personnel. Elle a le droit de renvoyer une personne chez elle si elle ne respecte pas les consignes ou présente des symptômes du virus.
- Donnez aux employés des directives claires afin de mettre en place ce protocole dans les différentes zones de votre club.
- Demandez à votre personnel de vous avertir lors d'un non-suivi des règles par l'un de vos membres ou d'un comportement mettant en péril le respect du protocole.
- Assurez-vous de la bonne application des règles et protocole dans votre club.
- Si des mises à jour sont apportées, communiquez-les aux membres dès que possible.

POUR LES EMPLOYÉS :

- Les activités dont la nature permet le télétravail sont recommandées. Pour les employés présents, ne vous serrez pas la main.
- Instruction au personnel : une formation est vivement conseillée afin de faire respecter le protocole et les nouvelles règles en vigueur. En conséquence, faites une réunion avant l'ouverture de votre infrastructure et après la fermeture de celle-ci. Vous pourrez de cette manière augmenter le bon suivi des règles et vérifier quotidiennement les besoins.
- Dans le cas où une ou plusieurs personnes ne respectent pas les règles et le protocole, les employés peuvent refuser l'accès aux infrastructures à ces personnes.
- Mettez à disposition le matériel supplémentaire pour votre personnel (écrans, masques, gants) si la distanciation sociale ne peut pas être respectée par manque d'espace. Des mesures d'hygiène supplémentaires sont données aux employés afin de respecter les nouvelles règles vis-à-vis des golfeurs.
- Placez des distributeurs de gel désinfectant à différents endroits de vos infrastructures ouvertes. Utilisez des papiers jetables pour se sécher les mains et videz les poubelles 3x/jour.
- Ne partagez pas les fournitures de bureaux entre employés. Désinfectez vos fournitures avant utilisation.
- Restez à la maison si vous présentez les symptômes suivants : Rhume, écoulement nasal, mal de gorge, toux sèche, augmentation de la température (38°+).
- Restez à la maison si une personne de votre ménage présente les mêmes symptômes.

POUR LES LIVRAISONS/FOURNISSEURS :

- Maintenez la distance de 1,5m à tout moment.
- Lavez-vous les mains après avoir réceptionné une livraison
- Avertissez vos fournisseurs de l'endroit exact où la marchandise sera livrée (hall d'entrée, practice, etc, ...). Cela facilitera les déplacements et la préparation de la zone avant livraison.

SANCTIONS :

Des sanctions seront appliquées aux joueurs et/ou aux clubs si un non-respect du protocole Park & Play est observé. Le club prend la responsabilité d'appliquer rigoureusement les règles du Park & Play.

Pour les joueurs :

- Si un joueur se présente au départ sans avoir réservé son tee-time, il devra quitter immédiatement les infrastructures.
- Si un joueur démarre une partie sans avoir réservé ou ne respecte pas une des prescriptions reprises ci-dessus, le club sanctionnera le membre.

Proposition de sanctions à appliquer par les clubs à leurs joueurs :

- 1ère infraction : Suspension du joueur pendant 1 semaine
- 2ème infraction : Suspension du joueur pendant 1 mois
- 3ème infraction : Expulsion du club du joueur.

Pour les clubs :

- La FRBG, en collaboration avec Golf Vlaanderen et l'AFGOLF, sanctionnera les clubs de toute infraction par rapport au non-respect du protocole Park & Play Golf.

EVITEZ LES CONTACTS PHYSIQUES

Utilisez votre
propre matériel

Saluez-vous sans
contact physique



PLUS D'INFORMATIONS SUR LE PARK & PLAY GOLF : WWW.AFGOLF.BE

PARK & PLAY GOLF

VOUS AVEZ BIEN RÉSERVÉ UN DÉPART ?

Bienvenue et profitez
bien de votre parcours !!

VOUS N'AVEZ PAS RÉSERVÉ DE DÉPART ?

Veuillez retourner
chez vous et réserver
une heure de départ.

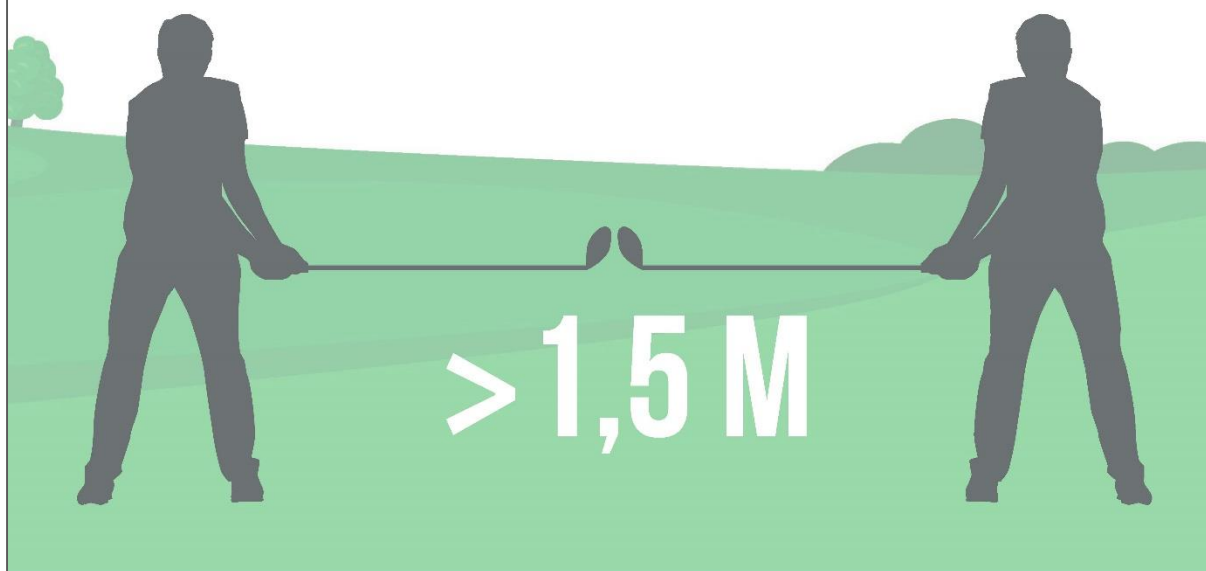


PLUS D'INFORMATIONS SUR LE PARK & PLAY GOLF : WWW.AFGOLF.BE



RESPECTEZ LA DISTANCIATION SOCIALE

Gardez un minimum de 2 longueurs de clubs entre vous.



PLUS D'INFORMATIONS SUR LE PARK & PLAY GOLF : WWW.AFGOLF.BE